



LES ARCHERS DE GUYANCOURT
Assemblée Générale Ordinaire
Samedi 29 novembre 2025 à 14h00
A la Villa Jean Monnet
2, Rue Jean Monnet - Guyancourt

Ordre du jour :

1. Election du bureau de l'Assemblée
2. Rapport Moral
3. Rapport d'activité et sportif de la saison 2025
4. Rapport financier et quitus au trésorier pour sa gestion - Saison 2025
5. Budget prévisionnel - Saison 2026
6. Renouvellement du tiers sortant 2025 du Comité Directeur
7. Vote suivant Article 19 (dernier alinéa) : Reconductio Président de l'Association après un mandat de 3 années consécutives
8. Questions diverses

Nous comptons sur la présence de tous car l'Assemblée Générale ne peut délibérer que si au moins la moitié des membres électeurs plus un est présente ou représentée.

L'article 16 des statuts précise que tous les adhérents sont électeurs, les mineurs étant représentés par leur tuteur légal ; les parents des enfants de l'école de tir à l'arc sont comptabilisés parmi les membres électeurs. Ils sont donc vivement invités à participer à cette assemblée générale.

Si vous ne pouvez être présents à l'Assemblée Générale, n'oubliez pas de vous faire représenter par un autre membre électeur en utilisant la procuration ci-dessous (maximum 2 procurations par membre électeur). Cette procuration peut être remise à la personne de votre choix.

Plan au dos.

PROCURATION

Je, soussigné(e) , _____, donne procuration à Madame, Mademoiselle, Monsieur (1) _____ pour me représenter et prendre toute décision en mon nom, lors l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association «Les Archers de Guyancourt » qui se tiendra le samedi 29 novembre 2025.

« Bon pour pouvoir »
Guyancourt, le

« Bon pour acceptation de pouvoir »
Guyancourt, le

Signature :

Signature :

(1) rayer les mentions inutiles

